

AVIS

NATURA 2000 - Arrêtés de désignation **Vallée de la Lasne (site BE31003) et** **Vallées de l'Argentine et de la Lasne (site BE31002)**

Article D.29-21 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement

Le Collège communal de Rixensart informe la population que le Gouvernement wallon a adopté les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 suivants :

- « Vallée de la Lasne » - BE31003: le 1/12/2016 (M.B. 14/02/2017).
- « Vallées de l'Argentine et de la Lasne » - BE31002 : le 1/12/2016 (M.B. 14/02/2017).

Ces décisions prises à l'égard des réclamations émises lors de l'enquête publique peuvent être consultées via le site internet www.rixensart.be , ainsi qu'à la rubrique « Enquête publique » du site <http://natura2000.wallonie.be> ainsi qu'à l'Administration communale, Service Urbanisme-Environnement, Colline du Glain, 33, du lundi au vendredi. Lorsque la consultation a lieu un mardi soir de 16h à 20h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme et environnement au 02/654.16.50.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre I^{er} de la partie III du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

Fait à Rixensart, le 28 novembre 2017.

Le Directeur général,

Michel DEVIERE

La Bourgmestre,

Patricia Lebon